



Appel à projets

Formations Ouvertes et À Distance (FOAD) 2023/24

1. Introduction & contexte	1
2. Objectifs	2
3. Projets soutenus.....	2
4. Conditions d'éligibilité	2
5. Formes de soutien de l'AUF	2
Phase de préparation de la formation en vue de son intégration au catalogue FOAD de l'AUF	2
Phase de déploiement de la formation dans le cadre du dispositif FOAD de l'AUF	3
6. Dossier de candidature	3
7. Critères de sélection.....	4
8. Politique de confidentialité de l'AUF.....	4
9. Calendrier de l'appel.....	4

1. Introduction & contexte

Dans le cadre de sa stratégie 2021 – 2025, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) promeut la transformation numérique et l'innovation pédagogique comme leviers d'une meilleure employabilité des diplômé.es et d'une plus grande accessibilité et inclusivité des formations. A cet effet, l'AUF met en œuvre à travers son Institut de la Francophonie IFIC un programme de Formations Ouvertes et A Distance (FOAD), délivrées par les établissements membres de l'AUF au profit d'un public géographiquement dispersé dans l'espace scientifique francophone. Grâce à l'appui de l'AUF et de ses implantations, ces étudiants peuvent accéder à des formations de qualité tout en restant dans leur pays d'origine.

Les FOAD sont donc des dispositifs pédagogiques et techniques permettant d'offrir des formations à l'international, destinées à des publics localisés dans différents pays. Pour faciliter la création et le déploiement des FOAD, l'AUF a mis en place un programme de soutien via des expertises techniques et pédagogiques, des appuis administratifs et logistiques ou des aides financières, destiné aux établissements membres qui souhaitent développer des FOAD.

Pour cela, l'IFIC lance un appel à projets afin d'identifier des formations diplômantes ou des projets de formations diplômantes, délivrées à distance sur un mode numérique par des établissements membres de l'AUF désireux de rejoindre le catalogue FOAD de l'AUF à partir de la rentrée universitaire 2023/24 et au-delà. Ces formations recevront l'appui de l'AUF et seront promues à travers son réseau dans l'espace de la Francophonie scientifique.

2. Objectifs

- Internationaliser les formations universitaires diplômantes en les rendant accessibles à un public géographiquement dispersé dans le monde.
- Soutenir et accompagner les initiatives de transformation numérique aboutissant à la création de formations francophones diplômantes de qualité et à fort potentiel d'employabilité dispensées totalement à distance.
- Renforcer la synergie et la solidarité active entre les membres de l'AUF à travers des formations conjointes.

3. Projets soutenus

Deux catégories de projets sont concernées :

- Des formations nouvelles ou existantes nécessitant une transformation en formation à distance.
- Des formations à distance déjà existantes.

Ces formations qui seront intégrées dans le catalogue FOAD de l'AUF doivent obligatoirement donner droit à un diplôme reconnu et identique à celui délivré pour une formation présentielle équivalente (si celle-ci existe).

4. Conditions d'éligibilité

- L'établissement porteur du projet doit être membre de l'AUF et à jour de ses cotisations jusqu'à l'année 2021 (incluse).
- L'établissement porteur du projet peut candidater seul ou dans le cadre d'un consortium. Ce consortium peut inclure des établissements universitaires et des partenaires socio-économiques. La participation des établissements appartenant à un pays en voie de développement est fortement encouragée.
- Le(la) coordonnateur(trice) du projet doit être un(e) enseignant(e) rattaché(e) de manière permanente à l'établissement porteur du projet.
- Le projet doit être soutenu par la Plus Haute Autorité (PHA) de l'établissement porteur et, dans le cas d'un consortium, par les PHA de tous les établissements le constituant.

5. Formes de soutien de l'AUF

Le soutien de l'AUF peut revêtir plusieurs formes non exclusives les unes des autres. Il peut inclure :

PHASE DE PREPARATION DE LA FORMATION EN VUE DE SON INTEGRATION AU CATALOGUE FOAD DE L'AUF

- Soutien financier :
 - Acquisition d'équipements et matériel à usage technopédagogique (ne doit pas dépasser 20% du montant de la subvention demandé à l'AUF).
 - Acquisition de logiciels et services en ligne à usage technopédagogique.
 - Production/acquisition de ressources pédagogiques numériques.
 - Mobilisation d'une expertise en ingénierie pédagogique numérique.
 - Renforcement des compétences en pédagogie numérique (formation de formateurs...).
- Soutien technopédagogique :
 - Accompagnement technopédagogique pendant la phase de préparation de la formation (transformation numérique de la formation...).
 - Élaboration d'une plateforme pédagogique de type Moodle.

PHASE DE DEPLOIEMENT DE LA FORMATION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF FOAD DE L'AUF

- Communication :
 - Promotion des formations et diffusion de l'appel à candidatures à travers les réseaux de l'AUF.
- Soutien administratif :
 - Accès à la plateforme de gestion intégrée des formations de l'AUF (gestion des candidatures, sélection des étudiants par les établissements...).
 - Encaissement des frais de scolarité en monnaies locales à travers les implantations de l'AUF et leurs versements à l'établissement porteur de la formation.
 - Organisation des examens et des soutenances dans les implantations de l'AUF (locaux, surveillance...).
 - Mise à disposition de locaux et équipements dans les implantations de l'AUF (organisation de regroupements virtuels et/ou présentiels, accès sur place des étudiants aux ressources pédagogiques...).
- Soutien financier :
 - Aide financière à l'inscription aux étudiants méritants et aux ressources limitées ne pouvant supporter la totalité des frais d'inscription à travers un nombre limité d'allocations de l'AUF.
- Soutien technopédagogique :
 - Accompagnement et assistance techno-pédagogiques pendant la délivrance de la formation.
 - Mise à disposition d'une plateforme pédagogique de type Moodle.
 - Renforcement des compétences en pédagogie numérique (formation de formateurs...).
- Authentification sur la Blockchain :
 - Authentification des diplômes, attestations de réussites... sur la Blockchain.

L'intégration de la formation dans le dispositif des FOAD de l'AUF implique le paiement de frais de gestion. Certains de ces services peuvent entraîner le paiement de frais supplémentaires.

6. Dossier de candidature

- Lettre (s) d'engagement de l'établissement porteur du projet et dans le cas d'un consortium, de tous ses membres, signée(s) par le/leurs PHA(s) indiquant le titre de la formation proposée, l'identité de l'enseignant(e) coordonnateur(trice) du projet et les motivations de l'établissement pour répondre à cet appel.
- Le formulaire de candidature, dûment rempli (utiliser le modèle mis à disposition).
- Le curriculum vitae du/de l'enseignant(e) coordonnateur(trice) du projet.
- La liste des membres de l'équipe du projet (utiliser le modèle mis à disposition).
- Les modalités pédagogiques et d'organisation du cursus (la maquette pédagogique).
- Le calendrier prévisionnel du projet (plan d'action détaillé, diagramme de Gantt...).
- Le budget prévisionnel détaillé du projet en précisant les apports de l'établissement porteur, des différents partenaires et celui demandé à l'AUF.

7. Critères de sélection

Les dossiers satisfaisant aux conditions d'éligibilité sont soumis pour évaluation au Collège Scientifique et Pédagogique de l'IFIC.

Les principaux critères d'évaluation sont :

- La pertinence au regard des objectifs de l'appel à projets.
- La qualité et la faisabilité du projet.
- La stratégie de pérennisation de la formation.
- La pertinence du modèle économique du projet.
- La dimension innovante et originale de la formation.
- La qualité des partenaires académiques et socio-économiques impliqués dans la formation.
- L'implication effective d'établissements issus de pays en voie de développement.
- La finalité professionnelle de la formation.
- Les qualifications des membres de l'équipe de projet.
- Le dispositif d'assurance qualité dans lequel s'inscrit la formation.
- L'inscription de la formation dans une démarche de mutualisation des ressources pédagogiques.
- La valeur ajoutée pour la Francophonie scientifique.
- Le calendrier et les modalités de candidature.

8. Politique de confidentialité de l'AUF

Les données personnelles collectées via les formulaires d'inscription dans les services de l'AUF sont à l'usage exclusif de l'AUF. Ces informations sont utilisées pour vous permettre d'accéder à ces services et uniquement à cette fin. L'AUF s'engage à ne pas céder les données collectées à des tiers. En aucun cas, ces données ne peuvent faire l'objet d'abus ou d'actes pouvant porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes concernées. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et d'opposition à vos données personnelles stockées sur la plateforme d'appels à projets.

Conformément au RGPD, les participants à l'appel acceptent l'utilisation par l'AUF de leurs données à caractère personnel, exclusivement dans le cadre du présent appel à projets. L'AUF s'engage à garantir la confidentialité des propositions qui lui sont adressées et veille à ce que soit assurée la sécurité du stockage des propositions.

9. Calendrier de l'appel

- Date limite de dépôt : **18/09/2022**
- Date prévisionnelle de notification des résultats : **07/11/2022**
- Date de démarrage de la formation : septembre/octobre 2023 ou janvier/février 2024

La soumission du dossier de candidature se fait à travers la plateforme d'appels à projets : <https://appelsprojets.auf.org/>

Pour toute information, écrire à : appel-foad@auf.org

Attention :

- Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.
- Les documents transmis doivent être obligatoirement rédigés en français.
- Un établissement peut déposer plusieurs projets.